

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1232**1^{er} décembre 2004****SOMMAIRE**

Beluga Finance Corporation S.A., Luxembourg . . .	59133	International Compagnie d'Information (I.C.I.) S.A., Luxembourg	59134
Binda International S.A., Luxembourg	59136	International Compagnie d'Information (I.C.I.) S.A., Luxembourg	59134
Bitron International S.A., Luxembourg	59091	Ivory Corporation S.A., Luxembourg	59135
Blufint S.A., Luxembourg	59135	JBI - Deloitte, S.à r.l., Luxembourg	59103
Britax International S.A., Luxembourg	59122	JBI - Deloitte, S.à r.l., Luxembourg	59103
C.T.I.E.A., S.à r.l., Luxembourg	59135	KBC Institutionals Gestion S.A., Luxembourg . . .	59135
Cactus Bazar S.A., Bertrange	59134	Kop Maeder Egli S.A.H., Luxembourg	59114
(Le) Castel, S.à r.l., Luxembourg	59135	Kronospan Door Holdings, S.à r.l., Sanem	59119
Centurio S.A., Hesperange	59130	Kronospan Door Holdings, S.à r.l., Sanem	59121
Centurio S.A., Hesperange	59130	Marbre Investissements S.A., Bereldange	59116
CIPE Luxembourg S.A., Luxembourg	59130	Marbre Investissements S.A., Bereldange	59116
CoRe International, S.à r.l., Luxembourg	59105	Minerva Holding S.A., Luxembourg	59128
CoRe International, S.à r.l., Luxembourg	59105	Minerva Holding S.A., Luxembourg	59128
Deloitte S.A., Luxembourg	59115	Neurochem Luxco I S.C.S., Luxembourg	59128
Deloitte S.A., Luxembourg	59116	Neurochem Luxco I S.C.S., Luxembourg	59128
E.Com, S.à r.l., Luxembourg	59105	Nord Européenne d'Investissement S.A., Luxembourg	59136
Fidelis S.A., Luxembourg	59134	Penisola Estates, S.à r.l., Luxembourg	59130
Fineza Holding S.A., Luxembourg	59136	Property Services S.A., Luxembourg	59100
Fondation Internationale pour la Substitution de l'Expérimentation Animale (F.I.S.E.A.), Luxembourg	59090	Property Services S.A., Luxembourg	59102
G & P Properties, S.à r.l., Luxembourg	59116	Quijote Investments, S.à r.l., Luxembourg	59093
Gaz Capital S.A., Luxembourg	59133	SGCE Holding II, S.à r.l., Luxembourg	59115
GazInvest Luxembourg S.A., Luxembourg	59132	Smith & Nephew International S.A., Luxembourg	59117
GlobeOp Financial Services S.A., Luxembourg . . .	59129	Smith & Nephew International S.A., Luxembourg	59119
GlobeOp Financial Services S.A., Luxembourg . . .	59129	SREI (Retail Europe), S.à r.l., Luxembourg	59091
Highbridge / Zwirn Rinol Holdings Onshore, S.à r.l., Luxembourg	59106	SREI (Greece), S.à r.l., Luxembourg	59124
Hyppolite & Caderle S.A., Luxembourg	59122	SREI (Germany), S.à r.l., Luxembourg	59129
I.P.F.S. S.A., Pétange	59124	SREI (Germany) II, S.à r.l., Luxembourg	59129
I.P.F.S. S.A., Pétange	59126	Taz Holding S.A., Luxembourg	59092
Image Publication Luxembourg S.A., Luxembourg	59133	Taz Holding S.A., Luxembourg	59092
Image Publication Luxembourg S.A., Luxembourg	59133	Taz Holding S.A., Luxembourg	59092
ING PFCE Holdco, S.à r.l., Luxembourg	59126	Taz Holding S.A., Luxembourg	59092
Independent Travel Support Company (ITSC) S.A., Luxembourg	59117	TEB Consolidated Holdings S.A., Münsbach	59102
Independent Travel Support Company (ITSC) S.A., Luxembourg	59117	TEB Consolidated Holdings S.A., Münsbach	59102
International Compagnie d'Information (I.C.I.) S.A., Luxembourg	59134	TEB Consolidated Holdings S.A., Münsbach	59102
		Thema Production S.A., Luxembourg	59103
		Thema Production S.A., Luxembourg	59104
		Wernelin S.A., Luxembourg	59099

**FONDATION INTERNATIONALE POUR LA SUBSTITUTION DE L'EXPERIMENTATION ANIMALE
(F.I.S.E.A.), Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 35, rue des Etats-Unis.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2002					
Actif	2003	2002	Passif	2003	2002
			<i>Fonds propres</i>		
			Patrimoine	63.676,72	63.484,14
			Résultat de l'exercice . .	- 36.784,12	192,58
				<u>26.892,60</u>	<u>63.676,72</u>
<i>Actif circulant</i>			<i>Dettes</i>		
Avoirs en banques et en caisse	60.550,72	63.676,72	Dettes ALPA	33.568,12	0,00
	<u>60.550,72</u>	<u>63.676,72</u>		<u>60.550,72</u>	<u>63.676,72</u>

L'annexe ci-dessous fait partie intégrante de ces comptes annuels.

COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR LES EXERCICES SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 2003

(Montants en Euro)

	2003
Dons particuliers	1.964,16
Dons organisations	2.833,00
Location salle cercle	- 200,00
Encadrement musical	- 385,06
Imprimés	- 282,26
Frais de représentation.	- 7,50
Frais de voyages	- 537,53
Frais postaux.	- 221,89
Taxe enregistrement	- 32,00
Remise prix.	- 7.500,00
<i>Résultat d'exploitation</i>	- 4.369,08
Intérêts et produits assimilés	1.273,61
Intérêts et charges assimilées.	- 30,53
<i>Résultat financier</i>	1.243,08
Charges exceptionnelles.	- 33.658,12
<i>Résultat exceptionnel</i>	- 33.658,12
<i>Résultat de l'exercice</i>	- 36.784,12

L'annexe ci-dessous fait partie intégrante de ces comptes annuels.

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

(Montants en Euro)

Généralités

La F.I.S.E.A. a été fondée le 26 octobre 1986.

Le siège social est à L-1477 Luxembourg, 35, rue des Etats-Unis.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

L'association tient sa comptabilité en Euro; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Les produits et les charges en devises autres que l'Euro sont convertis en Euro à un cours de change standard.

Avoirs en banques et en caisse

Les avoirs en banques et en caisse se composent de la façon suivante:

Comptes bancaires	60.550,72
	<u>60.550,72</u>

Dettes

Les dettes se composent de la façon suivante:

Dettes A.L.P.A.	33.658,12
	<u>33.658,12</u>

La dette est évaluée à sa valeur de remboursement. la dette A.L.P.A. constitue le préfinancement de la part de l'A.L.P.A. de charges liées à une donation de la F.I.S.E.A. non encore libérée. Le montant de la dette sera remboursé par F.I.S.E.A. au moment de la libération de la donation.

Recettes

Les recettes se composent de la façon suivante:

Dons, cotisations, subsides	4.797,16
Intérêts créditeurs	1.273,61
	6.070,77

Charges

Les charges se composent de la façon suivante:

Charges diverses	1.696,77
Remise prix	7.500,00
Charges exceptionnelles	33.658,12
	42.584,89

Les charges exceptionnelles représentent les charges liées à une donation.

Patrimoine

Le patrimoine se compose de la façon suivante:

Patrimoine au 1 ^{er} janvier 2003.	63.676,72
Résultat 2003	- 36.784,12
Patrimoine au 31 décembre 2003	26.892,60

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00753. – Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080224.2//79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

BITRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 62.006.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature.

(080552.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SREI (RETAIL EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.600,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 97.352.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 septembre 2004

Le 27 septembre 2004, l'associé unique de SREI (RETAIL EUROPE), S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 27 septembre 2004:
 - * Catherine van Zeveren, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - * Filippo Cardini, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - * Gavin David Murphy, 21, West 19th Street, 7th floor, USA, NY 1011 New York;
- d'accorder pleine et entière décharge aux gérants quant à l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 27 septembre 2004.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080729.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.222.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(080700.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.222.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2004, réf. LSO-AU06536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(080703.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.222.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(080704.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.222.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(080705.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.222.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(080706.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

QUIJOTE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.-.**Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.296.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth day of September.
Before Us, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

* APAX WW NOMINEES LTD, having its registered office at 15 Portland Place, London, United Kingdom, registered with the Companies Registry of England and Wales under number 04693597

hereby represented by Mr Gérard Maîtrejean, Attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, by virtue of a proxy granted on September, 23 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate Form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have QUIJOTE INVESTMENTS, S.à r.l. as its corporate name.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares**6.1 - Subscribed and paid up share capital**

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500 Euros) represented by one hundred twenty-five (125) shares («parts sociales») with a par value of one hundred Euros (100 Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors («gérants»). The directors need not to be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors («conseil de gérance»).

The director (s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director or, in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director (s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General Shareholders' Meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month June, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts**11.1 - Fiscal year**

The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2004.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed amount (in euro)</i>	<i>% of share capital</i>	<i>Paid-up capital</i>
APAX WW NOMINEES LTD.	125	12,500	100%	100%
Total	125	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euros (1,700 Euros).

Resolutions of the shareholder(s)

- The Company will be administered by two directors:
 - Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Bruxelles, Belgium, on 21 April 1962, residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,
 - Mr Stéphane Hadet, attorney at law, born in Nancy, France, on 25 May 1968, residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,
- The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing between parties.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.
Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

* APAX WW NOMINEES LTD, ayant son siège social au 15 Portland Place, Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Companies Registry of England and Wales sous le numéro 04693597

ici représentée par M^e Gérard Maîtrejean, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: QUIJOTE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales**6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 Euros) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100 Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales dé-

tenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de juin, à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne doit/doivent pas être associé. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2004.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication sur les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire entièrement le capital comme suit:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Montant souscrit (en euro)</i>	<i>% de capital social</i>	<i>Capital libéré</i>
APAX WW NOMINEES LTD	125	12.500	100%	100%
Total:	125	12.500	100%	100%

Toutes les parts sociales ont été libérées jusqu'à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros, (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700 Euros)

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par deux gérants:

(a) M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

(b) M. Stéphane Hadet, avocat, né à Nancy, France, le 25 mai 1968, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Maitrejean, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 33, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J. Elvinger.

(081544.3/211/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

WERNELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.803.

L'an deux mille quatre, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WERNELIN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 93.803, constituée suivant acte reçu le 23 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 32320 de 2003.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 10.000.000 (dix millions) d'actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Remboursement aux actionnaires d'une partie de la prime d'émission à concurrence de EUR 45.701.196,57.

2.- Nomination de Monsieur Olivier Davignon comme nouvel administrateur de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de rembourser aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société, une partie de la prime d'émission à concurrence de EUR 45.701.196,57 (quarante-cinq millions sept cent un mille cent quatre-vingt-seize euros cinquante-sept cents).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Olivier Davignon, demeurant à B-1180 Bruxelles, 59, avenue du Vivier d'Oie.

Son mandat se terminera ensemble avec celui des autres administrateurs lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 mai 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, vol. 145S, fol. 12, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

J. Elvinger.

(080791.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

**PROPERTY SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. PROPERTY SERVICES S.A.H.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.016.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PROPERTY SERVICES S.A.H., a «société anonyme», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed dated on September 25, 1990, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 35.016, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 105 of March 6, 2001; and whose Articles of Association have been amended by deed drawn up on December 14, 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name into PROPERTY SERVICES S.A.
2. Renunciation of the taxation system established by the Luxembourg law of July 31, 1929 on holding companies and adoption of the statute of a financial participation company (Soparfi) with retroactive effect on January 2, 2004
3. Amendment of the Article of Association in order to reflect such action
4. Transfer of the registered office from 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into PROPERTY SERVICES S.A.

Second resolution

The meeting decides to renounce to the taxation system established by the Luxembourg law of July 31, 1929 on holding companies and to adopt the statute of a financial participation company (Soparfi) said companies, with retroactive effect on January 2, 2004.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides:

- to amend article 1 of the Articles of Incorporation relating to the name of the Company and to give it the following wording:

Art. 1. A Luxembourg company (société anonyme) with the name PROPERTY SERVICES S.A. (the «Company») is governed by these articles of association and the relevant legislation.

- to amend article 4 of the Articles of Incorporation relating to the purposes of the Company and to give it the following wording:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Fourth resolution

The meeting decides to transfer the registered office from 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fifth resolution

As a consequence of the resolution taken on 14 December 2001, pursuant to the minutes of an Extraordinary General Meeting registered at Luxembourg on June 4, 2002, volume 568, folio 99, case 1, the meeting decides, with effect at January 1st, 2001, to amend article 5 of the Articles of Incorporation relating to the capital of the Company and to give it the following wording:

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,250.- (thirty-one thousand two hundred and fifty euros), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROPERTY SERVICES S.A.H., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, n° 35.016 constituée suivant acte reçu le 25 septembre 1990, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C n° 105 du 6 mars 1991 dont les statuts ont été modifiés suivant acte daté du 14 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en PROPERTY SERVICES S.A.
 2. Abandon du régime fiscal instauré par la loi Luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation (Soparfi) avec effet rétroactif au 2 janvier 2004
 3. Modification afférente des statuts
 4. transfert du siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en PROPERTY SERVICES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut de société de participation (Soparfi) non régie par cette loi mais par des dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi» avec effet rétroactif au 2 janvier 2004.

Troisième résolution

Afin de mettre en concordance les statuts avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide:

- de remplacer l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale de la société par le texte suivant:

Art. 1^{er}. Une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PROPERTY SERVICES S.A. (la «Société») est régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

- de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet social de la société par le texte suivant:

«**Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Cinquième résolution

Afin de mettre en concordance les statuts avec la résolution prise le 14 décembre 2001, aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire enregistré à Luxembourg le 4 juin 2002, volume 568, folio 99, case 1, qui restera ci-annexé, l'assemblée décide de remplacer avec effet au 1^{er} janvier 2001, l'article 5 des statuts relatif au capital social de la société par le texte suivant:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J. Elvinger.

(080758.3/211/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PROPERTY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 35.016.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Signature.

(080760.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 71.968.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00750, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080776.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 71.968.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00751, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080764.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 71.968.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00752, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080759.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

JBI - DELOITTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 86.668.

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société anonyme DELOITTE S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, ici représentée par Monsieur Benoît Sirot, secrétaire général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée JBI - DELOITTE, S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 86.668, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en remplacement du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 970 du 26 juin 2002, requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, avec effet au 13 septembre 2004.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Sirot, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2004, vol. 429, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 octobre 2004.

A. Weber.

(080755.3/236/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

JBI - DELOITTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 86.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(080757.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

THEMA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 93.164.

L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THEMA PRODUCTION S.A., ayant son siège social à L-5326 Contern, 41, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.164 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 avril 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 541 du 20 mai 2003.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jimmy De Brabant, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, avenue du X Septembre,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Dounaev, administrateur de société, Luxembourg, 41, rue du Glacis.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Borowiecki, administrateur de société, Luxembourg, 41, rue du Glacis.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement d'adresse du siège social du 8, rue de l'Etang, L-5326 Contern au 41, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
2. Modification y afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société en versions anglaise et française.
3. Création d'une filiale à Moscou, Russie.
4. Remplacement de Monsieur Emile Wirtz par Monsieur Evgeny Ilyin, Chef de Département du Développement de SISTEMA INTERNATIONAL, qui remplace Monsieur Wirtz dans le Conseil d'Administration.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 41, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dans la version anglaise:

«The registered office is established in Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer une filiale à Moscou (Russie) dont l'objet social sera identique à celui de la société mère.

L'adresse de la filiale sera SISTEMA INTERNATIONAL - THEMA PRODUCTION, 7 Nastasinskiy per 103804 Moscow Russia.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Emile Wirtz en tant qu'administrateur de la Société et nomme Monsieur Evgeny Ilyin, Chef de Département du Développement de SISTEMA INTERNATIONAL, né le 26 mars 1962 à Moscou (Russie), demeurant à 7 Nastasinskiy à 103804 Moscou (Russie), comme nouvel administrateur de la Société.

Monsieur Evgeny Ilyin terminera le mandat de Monsieur Emile Wirtz qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. De Brabant, M. Dounaev, F. Borowiecki, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, vol. 145S, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

F. Baden.

(080792.3/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

THEMA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 93.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080793.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CoRe INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 88.686.

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé DDT, avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon,

ici représentée par Monsieur Benoît Sirot, secrétaire général, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004,

2) Monsieur Jean-François Mirarchi, consultant, demeurant à Longwy (France),

ici représenté par Monsieur Benoît Sirot, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2004,

Les deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée CoRe INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, inscrite au R. C. sous le numéro B 88.686, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1481 du 14 octobre 2002,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, avec effet au 13 septembre 2004.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Sirot, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2004, vol. 429, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 octobre 2004.

A. Weber.

(080752.3/236/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CoRe INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 88.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(080753.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

E.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(080708.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

HIGHBRIDGE / ZWIRN RINOL HOLDINGS ONSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 102.359.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first day of July.
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. MORGAN STANLEY EMERGING MARKETS INC., a Delaware incorporated corporation, with registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the State of Delaware,

duly represented by Tania Ney, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on July 21, 2004, and

2. HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., a Delaware Limited Partnership, with registered office at 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, registered with the State of Delaware,

duly represented by Tania Ney, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on July 16, 2004.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith. Such appearing parties, acting in their here-above stated capacity, have drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which they declare organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities.

The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of HIGHBRIDGE / ZWIRN RINOL HOLDINGS ONSHORE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Compartments

Art. 12. The Sole manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the sole manager or the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the sole manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

Art. 21. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment. The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

Art. 24. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed upon decision of the sole manager or, in case of several managers, the board of managers.

The general meeting of shareholders will determine upon recommendation of the sole manager or the board of managers, how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Without prejudice to the provisions contained in article 12, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the sole manager or the board of managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

H. Tax election

Art. 28. Any manager or shareholder is hereby authorized to make any election and to take any necessary or appropriate action in connection therewith to cause the Company to be classified as a partnership for U.S. Federal tax purposes.

I. Capital accounts and allocations of profits and losses

Art. 29. Tax Matters Partner. HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES LP, prenamed, shall be designated as the Tax Matters Partner of the Company for purposes of Section 6231(a)(7) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended (the «Code»). Each person that holds or controls shares of the Company on behalf of, or for the benefit of, another person or persons (a «Pass-Thru Partner»), or which Pass-Thru Partner is beneficially owned (directly or indirectly) by another person or persons, shall within 30 days following the receipt from the Tax Matters Partner of any notice, demand, request for information or similar document, convey such notice or other demand in writing to all persons holding shares through such Pass-Thru Partner. In the event the Company shall be subject to an income tax audit by any United States Federal, state or local authority, for purposes of such audit, including administrative settlement and judicial review, the Tax Matters Partner shall be authorized to act for, and its decision shall be final and binding upon, the Company and each shareholder thereof. All expenses in connection with any such audit, investigation, settlement or review shall be borne by the Company.

Art. 30. Allocations for Tax Purposes. For each fiscal year, items of income, deduction, gain, loss or credit shall be allocated for United States income tax purposes among the shareholders, in such manner as to reflect equitably amounts credited or debited to each such shareholder's capital account for the current and prior fiscal years (or relevant portions thereof). Allocations under this Article shall be made pursuant to the principles of Section 704(b) and 704(c) of the Code, and Treasury Regulations Sections 1.704-1(b)(2)(iv)(f) and (g), 1.704-1(b)(4)(i) and 1.704-3(e) promulgated thereunder, as applicable, or the successor provisions to such Section and Treasury Regulations. Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, there shall be allocated to the shareholders such gains or income as shall be necessary to satisfy the «qualified income offset» requirements of Treasury Regulations Section 1.704-1(b)(2)(ii)(d).

Art. 31. Adjustments to Take into Account Certain Events. If the Code, Treasury Regulations or other law requires a withholding or other adjustment to the capital account of a shareholder or an event occurs necessitating, in the Company's judgment, an equitable adjustment to the capital account of a shareholder, the Company shall make such adjustments in the determination and allocation among the shareholders of items of income, deduction, gain, loss, credit or withholding for tax purposes, or such other tax items and accounting procedures as shall equitably take into account such events and applicable provisions of law, and the determination thereof by the Company shall be final and conclusive as to all of the shareholders.

Art. 32. Determination by the Company of Certain Matters, Company's Discretion. All matters concerning the accounting procedures not expressly provided for by the terms of these articles of association, shall be determined by the Company, whose determination shall be final and conclusive as to all of the shareholders.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

1) MORGAN STANLEY EMERGING MARKETS INC., prenamed	250 shares
2) HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND L.P., prenamed	250 shares
Total:	500 shares

All the shares 12,500.- entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company:

Daniel Bernard Zwirn, managing partner, born in Pennsylvania (USA), on July 6, 1971, with address at 745, Fifth Avenue, 18th floor, New York, New York 10151;

Perry Adam Gruss, chief finance officer, born in New York (USA), on August 14, 1967, with address at 745, Fifth Avenue, 18th floor, New York, New York 10151;

David Alan Proshan, general counsel, born in Trenton (New Jersey, USA) on July 11, 1966, with address at 745, Fifth Avenue, 18th floor, New York, New York 10151;

Ian Jeremy Sandler, attorney, born in Smithtown, (USA) on August 6, 1974, with address at 1585 Broadway, New York, NY 10036.

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MORGAN STANLEY EMERGING MARKETS INC., a Delaware incorporated corporation, with registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the State of Delaware,

ici représenté par Tania Ney, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 21 juillet 2004.

2. HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND L.P., un Delaware Limited Partnership ayant son siège social à 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, enregistrée dans l'état du Delaware,

ici représenté par Tania Ney, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 16 juillet 2004.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HIGHBRIDGE / ZWIRN RINOL HOLDINGS ONSHORE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce

siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les actions ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des actions.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 12. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 21. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs d'actions rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des actionnaires l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, comment le surplus des profits annuels sera distribué. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues à la Loi sur les sociétés commerciales.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 21, et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les actionnaires de ces compartiments.

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des actions de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

H. Option fiscale

Art. 28. Chaque gérant ou actionnaire est autorisé par la présente de choisir toute option fiscale et de prendre toutes les actions nécessaires ou appropriées en relation avec une telle option afin que la Société soit qualifiée de partnership pour les besoins de l'impôt fédéral des Etats-Unis.

I. Comptes de capital et répartition des profits et pertes

Art. 29. Tax Matters Partner. HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES LP, prénommée, est désignée comme Tax Matters Partner de la Société pour les besoins de la section 6231(a)(7) du code de l'impôt sur le revenu fédéral des Etats-Unis de 1986, tel que modifié (le «Code»). Chaque personne qui détient ou contrôle des actions de la Société au nom de ou au profit d'une ou plusieurs autres personnes (un «Pass-Thru Partner»), ou le Pass-Thru Partner qui appartient économiquement (directement ou indirectement) à une ou plusieurs autres personnes, devra dans les 30 jours qui suivent la réception de toute notice, demande d'information ou tout document similaire envoyé par le Tax Matters Partner, transmettre telle notice ou telle demande par écrit à toutes les personnes qui détiennent des actions à travers le Pass-Thru Partner. Au cas où la Société ferait l'objet d'une enquête fiscale par une autorité fédérale, étatique ou locale des Etats-Unis et pour les besoins d'une telle enquête y compris tout règlement administratif et reconsidérations judiciaires, le Tax Matters Partner est autorisé d'agir pour le compte de la Société et pour chaque actionnaire de celle-ci et ses décisions seront finales et lient la Société ainsi que chaque actionnaire. Toutes les dépenses en relation avec un tel audit, enquête, règlement ou reconsidération seront à charge de la Société.

Art. 30. Répartitions pour les besoins fiscaux. Pour chaque année fiscale, tout élément de revenu, déduction, plus-value, perte ou crédit sera ventilé pour des besoins de l'impôt sur le revenu aux Etats-Unis entre les actionnaires de façon à refléter équitablement les montants crédités ou débités pour chaque compte de capital de tout actionnaire pour l'année fiscale en cours ainsi que les années fiscales précédentes (ou les périodes concernées ce celles-ci). Les répartitions faites conformément au présent article seront réalisées en application des principes de la section 704(b) et 704(c) du Code et des sections 1.704-1(b)(2)(iv)(f) et (g), 1.704-1(b)(4)(i) et 1.704-3(e) des Treasury Regulations telles qu'applicables ou toutes dispositions remplaçant les sections et Treasury Regulation. Sauf stipulation contraire des présents statuts, tels profits ou plus-values seront attribués aux actionnaires afin de remplir les exigences «qualified income offset» de la section 1.704-1(b)(2)(ii)(d) des Treasury Regulations.

Art. 31. Ajustements pour prendre en compte certains événements. Au cas où le Code, les Treasury Regulations ou toute autre loi exige une retenue ou tout autre ajustement au compte capital de l'actionnaire ou si un événement se présente qui, selon l'avis de la Société, nécessite un ajustement équitable du compte capital d'un actionnaire, la Société devra faire tel ajustement pour la détermination et la répartition entre les actionnaires d'éléments de revenu,

déduction, plus-value, profit, perte, crédit ou retenue pour des besoins fiscaux, ou tel autre élément fiscal ou méthode comptable qui tiendra équitablement compte de tels événements et des dispositions légales applicables et la détermination par la Société sera finale et décisive pour tous les actionnaires.

Art. 32. Détermination par la Société de certains domaines, discrétion de la Société. Toutes méthodes comptables qui ne sont pas expressément prévues par les présents statuts seront déterminées par la Société, ces décisions seront finales et décisives pour tous les actionnaires.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites comme suit:

1) MORGAN STANLEY EMERGING MARKETS INC.....	250 actions
2) HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P.....	250 actions
Total	500 actions

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:

Daniel Bernard Zwirn, managing partner, né à Pennsylvania (Etats-Unis), le 6 juillet 1971, demeurant à 745, Fifth Avenue, 18th floor, New York, New York 10151;

Perry Adam Gruss, chief finance officer, né à New York (Etats-Unis), le 14 août 1967, demeurant à 745, Fifth Avenue, 18th floor, New York, New York 10151;

David Alan Proshan, general counsel, né à Trenton, New Jersey (Etats-Unis), le 11 juillet 1966, demeurant à 745, Fifth Avenue, 18th floor, New York, New York 10151;

Ian Jeremy Sandler, avocat, né à Smithtown (Etats-Unis), le 6 août 1974, demeurant à 1585 Broadway, New York, New York 10036.

3. Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Ney, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144S, fol. 62, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

J. Elvinger.

(080786.3/211/542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

KOP MAEDER EGLI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 30.981.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signatures

Administrateurs

(080429.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

SGCE HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.789.

EXTRAIT

Une (1) part sociale de la Société a été cédée le 29 septembre 2004 par Monsieur Michael John Williams à SG CAPITAL EUROPE FUND II LP, une société de droit anglais, ayant son siège à SG House, 41 Tower Hill, London EC3N 4SG, immatriculée au Registre des Sociétés de Cardiff sous le numéro LP 9159.

Compte tenu de ce qui précède, SG CAPITAL EUROPE FUND II LP est, à compter du 29 septembre 2004, l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080561.3/2460/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

DELOITTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 67.895.

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELOITTE S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, inscrite au R. C. sous le numéro B 67.895, constituée sous la dénomination DELOITTE & TOUCHE S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 195 du 23 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 8 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 332 du 11 mai 1999 et en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 777 du 24 octobre 2000, suivant acte sous seing privé (conversion du capital social en euros) en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 1094 du 17 juillet 2002 et suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1271 du 1^{er} décembre 2003 (changement de la dénomination en DELOITTE S.A.), et en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1311 du 9 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Sirot, secrétaire général, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Chamier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bouchra Akhertous, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, avec effet au 13 septembre 2004 et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, avec effet au 13 septembre 2004.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: B. Sirot, V. Chaumier, B. Akhertous, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2004, vol. 429, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 octobre 2004.

A. Weber.

(080749.3/236/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

DELOITTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 67.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(080750.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

G & P PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.889.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 10 juillet 2002

lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés

A compter du 10 juillet 2002, le siège social de la société est transféré du 108, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg au 11b, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour G & P PROPERTIES, S.à r.l.

P. Sganzerla / G. Frisch

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080565.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

MARBRE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 60.299.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature.

(080717.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

MARBRE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X-October.

R. C. Luxembourg B 60.299.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature.

(080714.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

INDEPENDENT TRAVEL SUPPORT COMPANY (ITSC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.194.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

(080686.2/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

INDEPENDENT TRAVEL SUPPORT COMPANY (ITSC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.194.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

(080685.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.514.

In the year two thousand and four, on the seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SMITH & NEPHEW (OVERSEAS) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Adam Street, London WC2N 6LA, United Kingdom («SNO») represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 7 July 2004, attached hereto.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL, a société anonyme, having its registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 67.514), incorporated pursuant to a notarial deed on December 8, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 26, 1999, under number 122 (hereinafter the «Company»).

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current value of three hundred nine million six hundred fifty thousand and two euros (EUR 309,650,002) up to two billion eighty-nine million eight hundred thirty-nine thousand eight hundred and six euros (EUR 2,089,839,806) by (i) capitalising issuance premium amounting to three hundred and eight million forty-four thousand five hundred and eighty-seven euros (EUR 308,044,587), and (ii) capitalising retained earnings amounting to a global amount of one billion four hundred seventy-two million one hundred forty-five thousand two hundred and seventeen euros (EUR 1,472,145,217), [such global amount corresponding to (y) reserves of one billion four hundred seventy million seven hundred and five thousand five hundred and ninety euros (EUR 1,470,705,590) and (z) a legal reserve of one million four hundred thirty-nine thousand six hundred twenty-seven euros (EUR 1,439,627)], and issuing in exchange a total of eight hundred ninety million ninety-four thousand nine hundred and two (890,094,902) new ordinary A shares of the Company having a par value of two euros (EUR 2) each.

Subscription and Payment

All of the eight hundred ninety million ninety-four thousand nine hundred and two (890,094,902) new ordinary A shares have been allocated to SNO, represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 7 July 2004 attached hereto.

A certificate dated July 7, 2004 and issued by ERNST & YOUNG, independent auditor evidences that the issuance premium, the retained earnings and the legal reserve accounts of the Company amount to at least one billion seven hundred eighty million one hundred eighty-nine thousand eight hundred and four euros (EUR 1,780,189,804) at the date of the present increase of capital.

The said certificate will remain attached to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at two billion eighty-nine million eight hundred thirty-nine thousand eight hundred and six euros (EUR 2,089,839,806) represented by one billion forty-four million nine hundred nineteen thousand nine hundred and three (1,044,919,903) ordinary A shares with a nominal value of two euros (EUR 2) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by SNO as a result of the present deed are estimated approximately at EUR ***.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SMITH & NEPHEW (OVERSEAS) LIMITED, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé à 15, Adam Street, London WC2N 6LA, Royaume-Uni («SNO»), représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 7 juillet 2004 ci-après annexée

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associée unique de SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL, une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 67.514), constituée par acte notarié en date du 8 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, du 26 février 1999, sous le numéro 122 (ci-après la «Société»).

La comparante agissant en sa qualité prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de sa valeur actuelle de trois cent neuf millions six cent cinquante mille et deux euros (EUR 309.650.002) jusqu'à deux milliards quatre-vingt-neuf millions huit cent trente-neuf mille huit cent six euros (EUR 2.089.839.806) par (i) capitalisation de prime d'émission d'un montant de trois cent huit millions quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (308.044.587) et (ii) incorporation de réserves d'un montant global de un milliard quatre cent soixante-douze millions cent quarante-cinq mille deux cent dix-sept euros (EUR 1.472.145.217), [ce montant global correspondant à (y) des réserves de un milliard quatre cent soixante-dix millions sept cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.470.705.590) et à (z) une réserve légale de un million quatre cent trente-neuf mille six cent vingt-sept euros (EUR 1.439.627)] et émission de huit cent quatre-vingt-dix millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent et deux (890.094.902) actions ordinaires nouvelles A de la Société, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

Souscription et libération

L'entière des huit cent quatre-vingt-dix millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent et deux (890.094.902) actions ordinaires nouvelles A a été attribuée à SNO, représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 7 juillet 2004, ci-après annexée.

Un certificat daté du 7 juillet 2004 et émis par ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprise établit que le solde du poste de prime d'émission, de réserve et de réserve légale de la Société s'élève au moins à un milliard sept cent quatre-vingt millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre euros (EUR 1.780.189.804) au jour de la présente augmentation de capital.

Ledit certificat restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution que précède, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à deux milliards quatre-vingt-neuf millions huit cent trente-neuf mille huit cent six euros (EUR 2.089.839.806), représenté par un milliard quarante-quatre millions neuf cent dix-neuf mille neuf cent et trois (1.044.919.903) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à SNO ou qui sont mis à charge en raison du présent acte à environ EUR ***.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 144S, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

J. Elvinger.

(080789.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.514.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J. Elvinger.

(080790.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

KRONOSPAN DOOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 88.921.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of August.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

1) The company KRONOSPAN HOLDINGS LIMITED, with registered office at 2, Andrea Zakou Street, CY-2404 Engomi, Nicosia (Cyprus),

owner of one hundred and seventy-seven thousand five hundred (177,500) shares,

here represented by Mr Roland Weber, director KRONOSPAN LUXEMBOURG S.A., residing in Dippach,

by virtue of a proxy given on August 26th, 2004.

2) The company MASONITE INTERNATIONAL CORPORATION, with registered office at 1600 Britannia Road East, Mississauga, Ontario L4W 1J2 (Canada),

owner of five hundred and thirty-two thousand five hundred (532,500) shares,

here represented by Mr Roland Weber, previously named,

by virtue of a proxy given on August 26th, 2004.

The two proxies, after been signed *ne varietur* by the mandatory of the above named companies and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in their capacity as sole associates of the company KRONOSPAN DOOR HOLDINGS, S.à r.l., with registered office in L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier, registered in the R. C. S. L. under the number B 88.921, incorporated by a deed of the undersigned notary dated August 22nd, 2002, published in the Mémorial C, number 1536 from October 24th, 2002, amended by deeds of the undersigned notary dated February 27th, 2003, published in the Mémorial C, number 349 from April 1st, 2003, dated May 5th, 2003, published in the Mémorial C, number 593 from May 30th, 2003, dated September 25th, 2003, published in the Mémorial C, number 1149 from November 4th, 2003, dated March 2nd, 2004, published in the Mémorial C, number 499 from May 12th, 2004 and dated June 10th, 2004, published in the Mémorial C, number 837 from August 14th, 2004, then take the following resolutions:

First resolution

The associates decide to appoint as managers the following individuals:

a) Mr Nicholas Matveieff, manager, born in Porthleven (United Kingdom) on July 23rd, 1940, residing in Shropshire SY7 0HG, The Old Vicarage, Clunbury, Craven Arms, United Kingdom;

b) Mr John Francis Ambruz, manager, born in Ostrava (Czech Republic) on July 25th, 1955, residing in New York 10604, 106, Stonewall Circle, West Harrison, United States of America;

c) Mr Shmuel Donnerstein, manager, born in Israel on December 11th, 1952, residing in Ramat-Hashron, 45, Busteny St., Israel;

d) Mr Kenneth McKenzie, manager, born in Logan (Canada) on December 14th, 1944, residing in Harrogate HG2 9BA, Apt N° 3, N° 4, The Oval, United Kingdom.

Their mandates will not be remunerated. They will take effect as from June 17th, 2004, for an unlimited period.

Second resolution

The associates decide to accept the resignation of Mr Markus Habegger and Mr Roland Weber from their mandate of managers with effect as from June 17th, 2004, and decide to give them discharge for the exercise of their mandate until June 17th, 2004.

Third resolution

The associates decide to amend Article 10 of the articles of association of the company to be read as follows:

«**Art. 10.** The company is administrated by four managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

The managers decide as a body. Such body of managers shall be called the «Board of Managers».

Towards any third party, any two managers can engage the company through their joint signature.

No decision of the company made by the Board of Managers shall be valid unless it shall have been approved by a majority of the Managers present at any such meeting of the Board of Managers. A quorum for a meeting of the Board of Managers shall be three Managers, present in person or present by means of telephone conference whereby all persons participating in the meeting can hear each other.

A meeting of the Board of Managers shall be called at no fewer than quarterly intervals and upon not less than 10 Business Days' prior written notice to the Managers, which written notice shall specify the business proposed to be transacted at such meeting and include copies of all materials relevant to such business that are reasonably available at the time such meeting is called. Notwithstanding the foregoing, the Managers may unanimously, by an instrument in writing delivered before or after the meeting, waive notice of any meeting of the Board of Managers, in which event any such meeting shall be considered to have been duly constituted notwithstanding the absence of notice in respect thereof.

The company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or ad-hoc managers and fix their powers.»

Fourth resolution

The associates decide to coordinate the articles of association.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed, drawn up in Bascharge at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, am siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft KRONOSPAN HOLDINGS LIMITED, mit Sitz in 2, Andrea Zakou Street, CY-2404 Engomi, Nicosia (Zypern),

Inhaberin von einhundertsevenundsiebzigtausendfünfhundert (177.500) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Roland Weber, Direktor KRONOSPAN LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Dippach, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 26. August 2004.

2) Die Gesellschaft MASONITE INTERNATIONAL CORPORATION, mit Sitz in 1600 Britannia Road East, Mississauga, Ontario L4W 1J2 (Kanada),

Inhaberin von fünfhundertzweiunddreissigtausendfünfhundert (532.500) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Roland Weber, vorgeannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 26. August 2004.

Die beiden Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der vorgeannten Gesellschaften und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft KRONOSPAN DOOR HOLDINGS, S.à r.l., mit Sitz in L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier, eingetragen im R. C. S. L. unter Nummer B 88.921, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1536 vom 24. Oktober 2002, abgeändert gemäss Urkunden des unterzeichneten Notars vom 27. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 349 vom 1. April 2003, vom 5. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 593 vom 30. Mai 2003, vom 25. September 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1149 vom 4. November 2003, vom 2. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 499 vom 12. Mai 2004 und vom 10. Juni 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 837 vom 14. August 2004, nehmen alsdann folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen folgende Personen als Geschäftsführer zu ernennen:

a) Herr Nicholas Matveieff, Geschäftsführer, geboren in Porthleven (England) am 23. Juli 1940, wohnhaft in Shropshire SY7 0HG, The Old Vicarage, Clunbury, Craven Arms, England;

b) Herr John Francis Ambruz, Geschäftsführer, geboren in Ostrava (Tschechische Republik) am 25. Juli 1955, wohnhaft in New York 10604, 106, Stonewall Circle, West Harrison, Vereinigte Staaten von Amerika;

c) Herr Shmuel Donnerstein, Geschäftsführer, geboren in Israel am 11. Dezember 1952, wohnhaft in Ramat-Hashron, 45, Busteny St., Israel;

d) Herr Kenneth McKenzie, Geschäftsführer, geboren in Logan (Kanada) am 14. Dezember 1944, wohnhaft in Harrogate HG2 9BA, Apt Nr 3, Nr 4, The Oval, England.

Ihre Mandate werden nicht entschädigt. Sie treten in Kraft mit Wirkung zum 17. Juni 2004, für eine unbestimmte Dauer.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Rücktritt der Herren Markus Habegger und Roland Weber, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, mit Wirkung zum 17. Juni 2004, anzunehmen, und beschliessen ihnen Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum 17. Juni 2004 zu geben.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch vier Geschäftsführer verwaltet, welche nicht notwendigerweise Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt.

Die Geschäftsführer entscheiden als Gremium. Dieses heisst «Geschäftsführergremium».

Gegenüber Dritten können zwei Geschäftsführer mittels gemeinsamer Unterschrift die Gesellschaft verpflichten.

Ein Beschluss der Gesellschaft, der durch das Geschäftsführergremium getroffen wurde, ist erst gültig, wenn es von der Mehrheit der bei einer Versammlung des Geschäftsführergremiums anwesenden Geschäftsführer bestätigt wird. Das Geschäftsführergremium ist beschlussfähig, wenn drei Geschäftsführer bei einer Versammlung entweder in Person oder durch Konferenzschaltung über Telefon, bei der alle Personen, die an der Versammlung teilnehmen, alle anderen hören können, anwesend sind.

Eine Versammlung des Geschäftsführergremiums soll mindestens einmal im Quartal einberufen werden. Die Einberufung erfolgt durch schriftliche Einladung an die Geschäftsführer mit einer Frist von mindestens 10 Werktagen. Die schriftliche Einladung soll alle Punkte angeben, die in der Versammlung behandelt werden sollen und das die Angelegenheit betreffende und zum Zeitpunkt der Einberufung vernünftigerweise verfügbare Material einschliessen. Ungeachtet des vorangehenden können die Geschäftsführer einstimmig mittels schriftlichen Dokuments vor oder nach der Versammlung auf die Einladung zu einer Versammlung der Geschäftsführer verzichten. In diesem Fall gilt die Versammlung als ordnungsgemäss einberufen trotz fehlender Einladung diesbezüglich.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, Gesellschafter oder nicht, als Zeichnungsberechtigte(n) oder ad-hoc-Geschäftsführer bestimmen und ihre Befugnisse festlegen.»

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Satzung zu koordinieren.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde obliegen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung dieses Dokumentes an den Bevollmächtigten der Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Gezeichnet: R. Weber, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 août 2004, vol. 429, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 29. September 2004.

A. Weber.

(080878.3/236/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

KRONOSPAN DOOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 88.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(080879.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

**HYPPOLITE & CADERLE S.A., Société Anonyme,
(an. KLOTEN & FISCH S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 86.389.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juin 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYPPOLITE & CADERLE S.A.

Signature

(080626.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BRITAX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.466.

In the year two thousand and four, on the ninth day of September.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BRITAX INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 66.466), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 30 September 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 12 December 1998, number 900. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on the 11 September 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 13 November 2002, number 1626.

The meeting was opened at 6.00 p.m. with Mrs Corinne Muller, graduate in law, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the financial year;
2. Amendment of articles 10 and 11 of the articles of incorporation;
3. Miscellaneous;

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the financial year of the company.

The current financial year, which has begun on 12 September 2003, closes on 11 September, 2004.

As current restructuring measures are in process and the changes and modifications of the structure have to be written in the accounts according to each single action that takes place, the annual accounts may not be finalized in time, it is hereby resolved to postpone the closing of the current financial year to 31 October 2004.

Given this, it is resolved that the following financial years are also ending on 31 October of each year.

It is hereby resolved not to change the date of the annual general meeting of shareholders.

Second resolution

As a consequence of the aforementioned resolution, article 10 of the articles of incorporation of the company is amended and now reads as follows:

«**Art. 10.** The Company's financial year begins on 1 November and closes on 31 October.»

Article 11 remains unchanged.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den neunten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft BRITAX INTERNATIONAL S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2310 Luxemburg, 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 66.466), gegründet gemäss Urkunde vom 30. September 1998 des Notars Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, vom 12. Dezember 1998, Nummer 900. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 11. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C, vom 13. November 2002, Nummer 1626.

Die Versammlung wurde um 18.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Corinne Muller, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführerin Fräulein Rachel Uhl, Juristin, wohnhaft berufsmässig in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft berufsmässig in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet und der Vorsitzende ersucht den beurkundenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I. Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft;
2. Änderung von Artikel 10 und 11 der Gesellschaftsatzung;
3. Verschiedenes.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen;

diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäss einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Die gegenwärtige Generalversammlung, die sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, wurde ordnungsgemäss einberufen und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Geschäftsjahr der Gesellschaft zu ändern.

Das laufende Geschäftsjahr welches am 12. September 2003 begonnen hat endet am 11. September 2004.

Aufgrund derzeitig bestehender Umstrukturierungsmaßnahmen und der Änderungen und Abwandlungen innerhalb der Gesellschaftsstruktur, die in der Bilanzerstellung mit den jeweils einzeln durchgeführten Handlungen wiedergegeben werden müssen, ist es nicht möglich, den Jahresabschluss rechtzeitig zu erstellen, sodaß der Abschluß des laufenden Geschäftsjahres auf den 31. Oktober 2004 verlegt wird.

Es wird daher beschlossen, daß die folgenden Geschäftsjahre ebenfalls zum 31. Oktober eines jeden Jahres enden.

Es wird beschlossen, das Datum für die Hauptversammlung der Aktionäre nicht zu ändern.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel zehn der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. November und endet am 31. Oktober jeden Jahres.»

Artikel 11 bleibt unverändert.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde in Englisch und Deutsch gefasst wurde.

Auf Wunsch der Komparanten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text wird der englische Text massgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Muller, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, vol. 145S, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. September 2004.

J. Elvinger.

(080788.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SREI (GREECE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.986.*Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 septembre 2004*

Le 27 septembre 2004, l'associé unique de SREI (GREECE), S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:
 - d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 27 septembre 2004:
 * Catherine van Zeveren, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 * Filippo Cardini, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 * Gavin David Murphy, 21, West 19th Street, 7th floor, USA, NY 1011 New York;
 - d'accorder pleine et entière décharge aux gérants quant à l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 27 septembre 2004.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080730.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

I.P.F.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 58.510.

L'an deux mille quatre, le trente et un août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.P.F.S. S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 58.510, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 336 du 30 juin 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître André Bernard, avocat, demeurant à Chaudfontaine (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Bongaerts, administrateur de société, demeurant à Dalhem (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Bongaerts, administrateur de société, demeurant à Fléron (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

2) Conversion du capital social de deux cent quarante mille francs français (FRF 240.000,-) en trente-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros soixante-seize cents (EUR 36.587,76), au taux de conversion de six virgule cinquante-cinq mille neuf cent cinquante-sept francs français (FRF 6,55957) pour un euro (EUR 1,-).

3) Augmentation du capital social d'un montant de douze euros vingt-quatre cents (EUR 12,24) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros soixante-seize cents (EUR 36.587,76) à trente-six mille six cents euros (EUR 36.600,-), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

4) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

5) Transfert du siège social de L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur, à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

6) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

7) Modification de l'article 11 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

8) Acceptation des démissions des administrateurs et administrateur-délégué actuels de la société et décharge leur est donnée de leur fonction.

9) Nomination de Messieurs André Bernard et José Bongaerts et de Madame Claudine Bongaerts comme nouveaux administrateurs et nomination de Monsieur André Bernard comme nouvel administrateur-délégué et détermination de la durée de leur mandat.

10) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel et décharge lui est donnée de sa fonction.

11) Nomination de la société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de deux cent quarante mille francs français (FRF 240.000,-) en trente-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros soixante-seize cents (EUR 36.587,76), au taux de conversion de six virgule cinquante-cinq mille neuf cent cinquante-sept francs français (FRF 6,55957) pour un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de douze euros vingt-quatre cents (EUR 12,24) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros soixante-seize cents (EUR 36.587,76) à trente-six mille six cents euros (EUR 36.600,-), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

Quatrième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-six mille six cents euros (EUR 36.600,-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur, à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Pétange.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la société, savoir Madame Christiane Lenot, Madame Isabelle Isaac Castiau, Monsieur le Baron René Paulus de Châtelet et la société anonyme R.P. CONSULT et de l'administrateur-délégué actuel Madame Christiane Lenot et leur donne décharge de leur fonction.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Maître André Bernard, avocat, né à Chénée (Belgique) le 21 janvier 1939, demeurant à B-4051 Chaudfontaine, 63, rue Gravier de Ransy;

b) Monsieur José Bongaerts, administrateur de société, né à Herstal (Belgique) le 4 décembre 1946, demeurant à B-4620 Fléron, 9/19, rue Longue Hayouille;

c) Madame Claudine Bongaerts, administrateur de société, né à Liège (Belgique) le 24 novembre 1955, demeurant à B-4607 Dalhem, 17, Chemin des Moulyniers.

Maître André Bernard, préqualifié, est nommé comme nouvel administrateur-délégué de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société FIDUCIAIRE FIBETRUST comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 50.577.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Bernard, C. Bongaerts, J. Bongaerts, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 septembre 2004, vol. 429, fol. 98, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 septembre 2004.

A. Weber.

(080876.3/236/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

I.P.F.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 58.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(080877.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ING PFCE HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.702.

In the year two thousand and four, on the twenty-second of September.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE MIDDLE HOLDCO, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, here represented by Mr Steve Van den Broek, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on September 21st, 2004.

The prenamed proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the only partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING PFCE MIDDLE HOLDCO, S.à r.l. is the only partner of ING PFCE HOLDCO, S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of October 13th, 2003, modified by deed of the undersigned notary, dated June 18th, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at one hundred thirty-seven thousand euro (137,000.- EUR) represented by one hundred thirty-seven (137) parts, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The only partner resolves to increase the corporate capital by an amount of forty-three thousand euro (43,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred thirty-seven thousand euro (137,000.- EUR) to one hundred eighty thousand euro (180,000.- EUR), by issuing forty-three (43) new parts with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the forty-three (43) new parts and to pay them up, fully in cash, at their par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, together with an total issue premium of one thousand three hundred thirty-eight euro (1,338.- EUR), so that the amount of forty-three thousand three hundred thirty-eight euro (44,338.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at one hundred eighty thousand euro (180,000.- EUR) represented by one hundred eighty (180) parts of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE MIDDLE HOLDCO, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING PFCE MIDDLE HOLDCO, S.à r.l. est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE HOLDCO, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 13 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à cent trente-sept mille euros (137.000,- EUR) représenté par cent trente-sept (137) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante-trois mille euros (43.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-sept mille euros (137.000,- EUR) à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR), par l'émission de quarante-trois (43) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les quarante-trois (43) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de mille trois cent trente-huit euros (1.338,- EUR), de sorte que le montant de quarante-quatre mille trois cent trente-huit euros (44.338,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Van Den Broek, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 septembre 2004, vol. 468, fol. 26, case 2. – Reçu 443,38 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} octobre 2004.

A. Lentz.

(081265.3/221/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

NEUROCHEM LUXCO I S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.026.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

(080723.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

NEUROCHEM LUXCO I S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.026.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des associés qui s'est tenue le 3 mai 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de NEUROCHEM LUXCO I S.C.S. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. d'approuver le rapport de gestion au 30 juin 2003 et au 31 décembre 2003;
2. d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2003 et au 31 décembre 2003;
3. d'allouer la perte de l'exercice de 21,990.99 dollars canadiens et de 14,972.11 dollars canadiens respectivement dans les comptes perte à reporter;
4. d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 30 juin 2003 et jusqu'au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

H. Boersen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080724.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

MINERVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 23.352.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 août 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 24 août 2003

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats au 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour les exercices en revue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MINERVA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080848.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

MINERVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 23.352.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080847.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.304.

Les comptes Consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06674, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

(080828.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.304.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

(080830.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SREI (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.690.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 septembre 2004

Le 27 septembre 2004, l'associé unique de SREI (GERMANY), S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 27 septembre 2004:

* Catherine van Zeveren, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;

* Filippo Cardini, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;

* Gavin David Murphy, 21, West 19th Street, 7th floor, USA, NY 1011 New York;

- d'accorder pleine et entière décharge aux gérants quant à l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 27 septembre 2004.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080731.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SREI (GERMANY) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 97.349.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 septembre 2004

Le 27 septembre 2004, l'associé unique de SREI (Germany) II S.à r.l. («la société»), a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 27 septembre 2004:

- Catherine van Zeveren, 83, Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;

- Filippo Cardini, 83, Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;

- Gavin David Murphy, 21, West 19th Street, 7th floor, USA, NY 1011 New York.

- D'accorder pleine et entière décharge aux gérants quant à l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 27 septembre 2004.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080732.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CENTURIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.727.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signatures

(080917.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CENTURIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.727.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

(080916.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PENISOLA ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 80.907.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 septembre 2004

Le 27 septembre 2004, l'associé unique de PENISOLA ESTATES, S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 27 septembre 2004:
 - * Catherine van Zeveren, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - * Filippo Cardini, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - * Gavin David Murphy, 21, West 19th Street, 7th floor, USA, NY 1011 New York;
- d'accorder pleine et entière décharge aux gérants quant à l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 27 septembre 2004.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080733.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CIPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.491.

In the year two thousand and four, on the second day of August, at 16.30 p.m.
Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of CIPE LUXEMBOURG S.A. (the Company), a société anonyme existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 58.491, pursuant to a deed of Mr Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, on March 12, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, No. 335 of June 30, 1997, amended by a deed of the undersigned notary dated June 3, 2003 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, No. 896 of September 2, 2003.

The Meeting is opened by Mr Bernard Beerens, Lawyer, residing in Luxembourg, being in the Chairman.

The Chairman appoints Mrs Flora Chateau, private employee, residing in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Flora Chateau, private employee, residing in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. that it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 1,000 (one thousand) shares without nominal value representing the entirety of the share capital of the Company of an amount of USD 36,387.67 (thirty-six thousand three hundred and eighty-seven thousand United States Dollars and sixty-seven cents) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders, all represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reference to the decision made on June 3, 2003 by the extraordinary general meeting of the Company's shareholders to change the financial year of the Company from the period January 1st - December 31 to the period October 1st - September 30 and resolution that such decision is effective as of January 1st, 2004 instead of January 1st, 2001.

3. Reference to the decision made on June 3, 2003 by the extraordinary general meeting of the Company's shareholders (i) to acknowledge the resignation of FISOGEST S.A. as statutory auditor of the Company and (ii) to appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as statutory auditor of the Company in replacement of FISOGEST S.A. effective as of June 3, 2003 and resolution that the decisions under items (i) and (ii) are effective as of January 1st 1998 instead of January 1st, 2003.

4. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting refers to its decision made on June 3, 2003 at the occasion of a Meeting held before the undersigned notary (the 2003 EGM) to change the financial year of the Company from the period January 1st - December 31 to the period October 1st - September 30. The Meeting hereby resolves that such decision to change the financial year of the Company is effective as of January 1st, 2004 instead of January 1st, 2001 as decided at the 2003 EGM.

Third resolution

The Meeting refers to its decision made on June 3, 2003 at the occasion of the 2003 EGM (i) to acknowledge the resignation of FISOGEST S.A. as statutory auditor of the Company and (ii) to appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as statutory auditor of the Company in replacement of FISOGEST S.A. effective as of June 3, 2003. The Meeting hereby resolves that the decisions under items (i) and (ii) above are effective as of January 1st 1998 instead of January 1st, 2003 as decided at the 2003 EGM.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read to the representative of the appearing parties, such representative signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de CIPE LUXEMBOURG S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, constituée le 12 mars 1997 suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 335 du 30 juin 1997. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 3 juin 2003 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 896 du 2 septembre 2003. La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.491.

L'Assemblée est présidée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg. (le Président, la Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire de prendre acte:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 1.000 (mille) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à USD 36.387,67 (trente-six mille trois cent quatre-vingt-sept et soixante-sept cents dollars des Etats-Unis) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tels que mentionnés ci-après, et ce, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par l'ensemble des actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour y être soumise avec les procurations aux formalités d'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Référence à la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 3 juin 2003 de changer l'année sociale de la Société de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre à la période du 1^{er} octobre au 30 septembre et résolution qu'une telle décision est effective au 1^{er} janvier 2004 au lieu du 1^{er} janvier 2001;

3. Référence à la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 3 juin 2003 de constater (i) la démission de FISOGEST S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société et (ii) de nommer de PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l. comme commissaire aux comptes de la Société en remplacement de FISOGEST S.A effective au 3 juin 2003 et résolution que les décisions sous les points (i) et (ii) sont effectives au 1^{er} janvier 1998 au lieu du 1^{er} janvier 2003;

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée se réfère à sa décision du 3 juin 2003 à l'occasion d'une Assemblée tenue devant le notaire soussigné (l'AGE 2003) de changer l'année sociale de la Société de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre à la période du 1^{er} octobre au 30 septembre. L'Assemblée décide par la présente qu'une telle décision de changer l'année sociale de la Société est effective au 1^{er} janvier 2004 au lieu du 1^{er} janvier 2001 comme cela avait été décidé à l'AGE 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée se réfère à sa décision du 3 juin 2003 à l'occasion de l'AGE 2003 (i) de constater la démission de FISOGEST S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société et (ii) de nommer de PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l. comme commissaire aux comptes de la Société en remplacement de FISOGEST S.A effective au 3 juin 2003. L'Assemblée décide par la présente que les décisions sous les points (i) et (ii) ci-dessus sont effectives au 1^{er} janvier 1998 au lieu du 1^{er} janvier 2003.

Comme il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour, le Président met fin à l'Assemblée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses relatif au présent acte est estimé à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros)

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble

Signé: F. Chateau, B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(080762.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GazInvest LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 94.791.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. de Rycke / R. Caspers

Director / Director

(080814.3/1463/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BELUGA FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 101.703.

—
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg,
en date du 8 septembre 2004 à 10.00 heures*

Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de la Société BELUGA FINANCE CORPORATION S.A. du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Les résolutions ont été acceptées à l'unanimité. La totalité des membres du Conseil d'Administration ayant été présente.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J-C. Thoma
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080869.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GAZ CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 95.071.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. de Rycke / R. Caspers
Director / Director

(080821.3/1463/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

IMAGE PUBLICATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.439.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Signature.

(080950.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

IMAGE PUBLICATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.439.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Signature.

(080951.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

IMAGE PUBLICATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.439.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Signature.

(080953.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

INTERNATIONAL COMPAGNIE D'INFORMATION (I.C.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.440.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Signature.

(080955.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

INTERNATIONAL COMPAGNIE D'INFORMATION (I.C.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.440.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Signature.

(080956.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

INTERNATIONAL COMPAGNIE D'INFORMATION (I.C.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.440.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Signature.

(080959.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

FIDELIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AV00860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(080836.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CACTUS BAZAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 12.125.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 31 août 2004 à 10.00 heures

Le Conseil d'administration de la société CACTUS BAZAR S.A. prend à l'unanimité des voix la décision suivante:
Est nommé «délégué à la gestion journalière» de la société CACTUS BAZAR S.A., à partir du 1^{er} septembre 2004 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Théodore Beaume,

demeurant au 23, rue des Fours à Chaux, B-6700 Fouches.

Bertrange, le 31 août 2004.

Pour extrait conforme

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV01020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080893.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

C.T.I.E.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 25.992.

—
Décision du gérant du 13 septembre 2004

Le gérant décide de transférer le siège social de la société, du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat.

P. Lagasse de Locht

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080996.3/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

LE CASTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 29.604.

—
Monsieur Sahki Amar démissionne de sa fonction de gérant technique de la société LE CASTEL, S.à r.l. avec effet au 1^{er} mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Terville, le 6 octobre 2004.

A. Sahki.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01286. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080901.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

KBC INSTITUTIONALS GESTION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.598.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

KBC INSTITUTIONALS GESTION

Signatures

Administrateurs

(080902.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BLUFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 66.918.

—
Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 octobre 2004.

BLUFINT S.A.

Signatures

Administrateurs

(080903.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.656.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

IVORY CORPORATION S.A.

Signatures

Administrateurs

(080906.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

FINEZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.124.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

FINEZA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(080907.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.020.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

(080909.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BINDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.048.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BINDA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(080937.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.
